Saint-Restitut

Maison de santé, boulanger, carrières du Midi: Nature et patrimoine répond à la Ville

À la suite d'un compte-rendu de conseil municipal de Saint-Restitut, paru dans notre édition du samedi 30 septembre, l'association Saint-Restitut baité réagir. Elle estime avoir moment des questions diverses, qui évoque de « fausses informations » diffusées dans leur journal Lo figo de Barbaria (distribué dans toutes les

mune). Gérard Monnier-Besombes, président de l'association, déplore « ces propos qui sont infamants à maints égards, car ils nous imputent Nature et patrimoine a sou- d'avoir proféré des mensonges, dit des "idioties" et porté été attaquée par la maire au des accusations "ignobles" ». L'association répond donc. point par point, sur le centre municipal de santé, le boulanger de La Garde-Adhémar et la subvention à l'associaboltes aux lettres de la com- tion des carrières du Midi.

« Sur le centre municipal de santé, nous parlions de l'installation de futurs médecins, donc de facto primo-installations. Les subventions évoquées sont détaillées en page 22-23 du magazine « La Drome », daté d'avriljuin 2 023. Par ailleurs, concernant le boulanger de la Garde-Adhémar, il suffit de relire l'article que nous lui avons consacré pour voir que nous y faisons simplement

l'éloge d'un artisan primé pour son savoir-faire, sans pour autant appeler les Saint-Restitutiens à se détourner de leur boulanger habituel. Enfin, quant à la subvention allouée à l'association des carrières, nous nous bornions à constater l'absence d'étude préliminaire sur la faune et la flore, malgré le versement de la subvention. Le terme de détournement, invoqué par la maire, est donc spécieux. »

· Le Dauphine 26 40

SAINT-RESTITUT Conseil municipal La Tribune 2640

Les carrières, bientôt espace naturel sensible?

Pas de grands et longs débats lors du dernier conseil municipal ce 23 octobre mais quelques points votés à l'unanimité.

A commencer par le souhait de signer, avec la communauté de communes Drôme Sud Provence, une convention constitutive « groupement de commandes mutualisation des coûts du traitement des déchets professionnels >. Concrètement, cela permettrait par exemple à la commune de louer une benne sur un temps court si nécessaire. Mais « cela ne nous engage à rien » a souligné Christine Forot.

Première étape : une étude environnementale Autre point abordé : les qui a terme devraient înté-

grer le réseau des espaces

naturels sensibles (ENS)

Drômois. Une convention

signée en ce sens. La première étape est d'attendre les résultats de l'étude de La Faune et la Flore qui deit se dérouler sur 4 saisons, soft un an « Il faudra carrières de pierre du midi donc être patient » à indique l'édile.

d'accompagnement sera

La commune contrainte de désigner un avocat

Christine Forot lors du dernier conseil municipal.

Enfin, suite à une guerre de voisinage menée par deux administrés, la commune a dû designer un avocat pour le conseil d'État, comme le veut la procédure.

Un contentieux concernant un permis de construire qui commence à coûter beaucoup à la commune, au grand dam des élus et des Saint-Restitutions...